



GASPÉSIE



La Gaspésie joue la carte du transport collectif pour son développement social

par Ghislain Anglehart, Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

— L'accès au transport en commun peut faire une grande différence dans la vie de nombreuses personnes, et par ricochet avoir un impact dans le développement d'une communauté. Pour certains, il s'agit d'une façon de diminuer les émissions de CO₂ et les coûts de transport liés à l'utilisation d'un véhicule personnel. Pour les groupes les plus démunis, la disponibilité d'un transport collectif permet souvent une meilleure inclusion sociale et un accès facilité à des commerces. Par-dessus tout, la présence d'un moyen de locomotion peu onéreux peut aider certains à occuper un emploi ou à accéder plus facilement aux services sociaux, d'éducation, de santé et autres.

Cet enjeu ne se limite pas aux grandes métropoles; les milieux ruraux, malgré leur plus faible densité de population et leur territoire plus vaste, se trouvent face à la même problématique. D'ailleurs, l'étendue du territoire est à la fois un défi pour la mise en place d'un réseau et un élément qui motive encore plus le déploiement d'une telle initiative. En effet, l'isolement des personnes sans voiture pèse lourd dans un milieu où les distances sont grandes entre les villages, les lieux de travail, les services, les commerces, etc.

Après la Haute-Gaspésie avec son réseau de Transport Sans Frontière, c'est maintenant l'ensemble de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (GÎM) qui se dote d'un système de transport collectif. C'est la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) qui est à l'origine de ce projet porteur pour le développement social et durable de la région. Ainsi, la CRÉGÎM assure l'implantation et le fonctionnement du système de transport en commun par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif appelé *Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine* (RÉGÎM), appuyé par les six organismes de transport adapté de la région.

Les activités du RÉGÎM débiteront au cours du premier trimestre de 2010. Afin de mettre sur pied un réseau approprié et qui contribue véritablement à combler les besoins de la population, la CRÉGÎM s'est appuyée sur une vaste étude et sur la collaboration de nombreux partenaires dans toutes les MRC concernées. Le résultat est concluant, puisque plus d'une quinzaine de circuits de base ont été créés, ce qui représente environ 1 million de kilomètres parcourus annuellement par les 16 autobus en service. Actuellement, il s'agit probablement du réseau de transport en commun couvrant le plus vaste territoire au Québec. Tenant compte du bassin de population et des besoins en termes de mobilité, le responsable du RÉGÎM, monsieur Olivier Demers, a mis en place le réseau de transport collectif de manière à réaliser plus de 150 000 déplacements par année sur tout le territoire gaspésien et madelinot.

Sous plusieurs angles, des retombées positives sont attendues de l'implantation de ce nouveau service. En effet, l'expérience démontre que «le ratio avantages-coûts du transport collectif [rural] à l'échelle nationale [américaine] a été établi à 3,35. Ce qui veut dire qu'un dollar investi dans le transport collectif rural permet d'économiser et de rapporter 3,35 dollars à la société»¹. En plus de créer des emplois directs, l'implantation d'un réseau de transport en commun induit un dynamisme soutenu par les emplois indirects qui y sont liés.

Le succès rencontré en Haute-Gaspésie laisse présager la réussite de l'implantation du RÉGÎM. À la suite de ces expériences, d'autres régions du Québec pourront capitaliser sur le savoir développé et créer elles aussi leur système de transport collectif. **Ds**

1. GENIVAR Société en commandite (2007), *Étude d'impacts socioéconomiques du transport des personnes en milieu rural, pour la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, Rapport final*, Québec.